

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation : 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil.

Présents : Mrs BERNARD Jean-Louis, HILARION Jean-Luc, VIGNON Olivier, BELUS David, LABORDE Philippe, MADACI Hacène, NYZNYK Erik, VENANCY Jean-Michel – Mmes BODEI Magali, BOUSSARD Cynthia, BOULAY Valérie, COSSE Marie- Xavière, DESARDURATS Elodie, LEVY Séverine.

Absents excusés : Mme LAPLAGNE Patricia (pouvoir à BERNARD Jean-Louis)

Secrétaire de séance : BOUSSARD Cynthia

Objet : Octroi d'une aide communale au ravalement

Le Maire de la commune de Plassac informe le conseil municipal que Mme [REDACTED], domiciliée [REDACTED] à Plassac (33390), a déposé une demande d'aide communale pour des travaux de ravalement.

Le devis présenté par l'entreprise MINARD s'élève à 7 293,55 € TTC. Après analyse, le montant éligible à l'aide communale au ravalement est de 6 069,80 €.

Le calcul de l'aide, fixée à 15 % du montant éligible, conduit à une participation communale de :

- Entreprise MINARD : $6\,069,80\text{ €} \times 15\% = 910,47\text{ €}$.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'accorder à Mme [REDACTED] une aide communale au ravalement d'un montant de 910,47 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

ACCEPTE l'octroi d'une aide communale au ravalement de 910,47 € au bénéfice de Mme [REDACTED], demeurant [REDACTED] à Plassac (33390).

Une nouvelle délibération sera prise pour procéder au versement de cette aide, sur présentation d'une facture acquittée à l'issue des travaux.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Cynthia BOUSSARD

[REDACTED]

Fait à Plassac,
Le 10 septembre 2026
Le Maire
Jean-Louis BERNARD

[REDACTED]